

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vendredi vingt-sept juin deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mlle BURY, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, CONSTANTIN, BEGAT et Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS: Mme LEVEQUE a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET; Mme GUERCHSON a donné pouvoir à M. J.-P. HOLVOET, M. VIVET a donné pouvoir à M. COQUIN et Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme BEROS.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Il est procédé à l'émargement du compte rendu du 27 mai dernier.

Adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

2- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU POTABLE: TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à transmettre un dossier de consultation aux 4 entreprises ayant déposé un dossier de candidature soit, par ordre de date de réception des dossiers :

- SAUR
- AQUALTER
- NANTAISE DES EAUX
- VEOLIA EAU.

3- ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION «SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS»

Sont candidats à la Commission Subvention aux Associations: Madame Florence LEVEQUE, Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Monsieur Laurent PAROLARI et Monsieur Gérard CONSTANTIN.

15 bulletins ont été trouvés. Les résultats sont les suivants :

Madame Florence LEVEQUE	:	15 voix
Monsieur Jean-Pierre HOLVOET	:	15 voix
Monsieur Laurent PAROLARI	:	12 voix
Monsieur Gérard CONSTANTIN	:	6 voix.

Sont donc élus membres de la Commission Subvention aux Associations: Madame Florence LEVEQUE, Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Monsieur Laurent PAROLARI.

M. COQUIN regrette que pour 4 postes à pourvoir, un des quatre candidats n'ait pas été élu. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un vote démocratique à bulletin secret.

4- ÉLECTION COMMISSION FINANCES

Sont candidats à la Commission Finances: Monsieur Stéphane HUBERT, Madame Marie-Christine BEROS, Messieurs Jean-Pierre HOLVOET, Dominique COQUIN et Madame Karine HUGUIER.

15 bulletins ont été trouvés. Les résultats sont les suivants:

Monsieur Stéphane HUBERT	:	9 voix
Madame Marie-Christine BEROS	:	10 voix
Monsieur Jean-Pierre HOLVOET	:	9 voix
Monsieur Dominique COQUIN	:	15 voix
Madame Karine HUGUIER	:	15 voix.

Sont donc élus membres de la Commission Finances: Monsieur Stéphane HUBERT, Madame Marie-Christine BEROS, Messieurs Jean-Pierre HOLVOET, Dominique COQUIN et Madame Karine HUGUIER.

5- CHOIX D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acheter un véhicule sans permis.

Monsieur le Maire fait état de la difficulté de trouver un véhicule sans permis et ayant une capacité de transport suffisante et soumet au choix du Conseil Municipal les 3 véhicules qui ont été présentés au comité consultatif des travaux.

Le véhicule thermique avec benne basculante de chez LIGIER pour un coût H.T. de 13 180€ est retenu à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le délai de livraison est de 4 à 6 semaines.

6- DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Pour faire suite à une observation de la Préfecture en date du 4 juin 2014, Monsieur le Maire demande la suppression de la délégation n° 13: «*Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal*» qui lui avait été attribuée par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 avril 2014.

Cette suppression de délégation est acceptée à l'unanimité.

7 - CESSIION GRATUITE A LA COMMUNE PAR LA SOCIÉTÉ TRAPIL DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZK N° 43

La société TRAPIL (gestion des oléoducs) a fait démolir en partie le site situé sur notre commune. L'alimentation électrique doit être revue à la baisse. Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) exige que l'implantation du coffret électrique soit réalisée sur le domaine public.

La société TRAPIL propose donc de céder gratuitement à la commune la parcelle ZK43 pour 48 m² afin que l'opération puisse se réaliser.

La cession se fera devant notaire et les frais seront à la charge de la société TRAPIL.

Cette cession gratuite est acceptée à l'unanimité.

8 - ANNULATION DE RÉSERVATION DE LA CAMPÉLIENNE (REMBOURSEMENT A UN PARTICULIER)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le remboursement de l'acompte versé par un particulier pour la location de la Campélienne en août 2014.

Le Conseil Municipal accepte, par 14 voix pour et 1 abstention, le remboursement de cet acompte.

9 – MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales, et en premier lieu, les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de CHAMPEAUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ↳ elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- ↳ elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ↳ enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de CHAMPEAUX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de CHAMPEAUX soutient les demandes de l'Association des Maires de France :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures nominatives, sources d'inflation de la dépense,

- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal vote cette motion à l'unanimité.

10 – NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Monsieur Bernard BEGAT s'étant porté volontaire, il est nommé à l'unanimité.

11 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi saisonnier, pendant 2 semaines au mois d'août, à raison de 5 heures par jour afin de participer à l'entretien de la STEP. Cette proposition a recueilli l'avis favorable du comité consultatif des Travaux. En effet, durant la période estivale les mauvaises herbes et autres plantes prolifèrent plus rapidement et gênent les roseaux indispensables au bon fonctionnement de la STEP.

M. COQUIN est favorable à cette création.

Par ailleurs, M. COQUIN ajoute qu'il serait utile pour résoudre le problème, selon lui, récurrent du mauvais entretien du village, de créer un poste de responsable hiérarchique, en précisant que cette personne participerait également à l'entretien de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il réfléchit à cette possibilité mais que compte tenu du temps de travail de ce poste, il privilégiera l'appui technique. M. HUBERT indique qu'une augmentation de ce temps de travail, au-delà de ce que le conseil municipal a décidé, poserait un problème budgétaire.

Monsieur COQUIN signale qu'il a constaté une nette amélioration de la STEP depuis le « noyage » des plantes.

Le recrutement d'un emploi saisonnier est accepté à l'unanimité.

12 – INDEMNITÉ AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Cette indemnité est calculée selon un pourcentage du montant du budget communal.

Pour la commune de CHAMPEAUX le montant est d'environ 450 €.

Monsieur HUBERT, adjoint en charge des finances, précise que la Trésorerie a un rôle de conseil auprès des collectivités et que Madame la Trésorière fait preuve de disponibilité.

Monsieur PAROLARI indique qu'il est contre le principe des us et coutumes mais qu'il émettra tout de même un avis favorable.

L'indemnité au comptable du Trésor est votée à l'unanimité.

13 – COLLÉGIALE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Lors du Conseil Municipal du 10 mars dernier, il avait été décidé des travaux supplémentaires à la Collégiale, concernant la restauration du rampant sud du pignon du chevet et des contreforts du déambulatoire de la Collégiale Saint Martin. Le montant de ces travaux qui est de 47 800 € H.T. est inclus dans le montant subventionnable.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents afférents à ce dossier.

14 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part de désordres apparus sur le réseau d'assainissement au niveau du 20 rue de la Ferronnerie.

Le regard sur le domaine public est hors service et la canalisation qui traverse la rue pour rejoindre le collecteur est affaissée. Les travaux de réfection incombent à la commune. Deux devis ont été établis. Le montant H.T. de ces travaux s'élève à 4 450€.

Cette dépense imprévue est imputée sur le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal autorise cette dépense à l'unanimité.

15- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

L'ouverture à la concurrence pour l'achat de gaz naturel sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le SDESM propose un groupement de commande pour l'ensemble des communes adhérentes.

L'adhésion à ce groupement de commande est approuvée à l'unanimité.

16- QUESTIONS DIVERSES

Chemin équestre entre LA CHAPELLE GAUTHIER ET MAINCY

Monsieur ROBAR indique que lors d'une réunion du Val d'Ancoeur, il a été évoqué la mise en place d'un chemin équestre entre LA CHAPELLE GAUTHIER et MAINCY.

Une mise en place d'hébergement sur ce parcours est à l'étude ainsi que l'installation de box pour les chevaux ou des garages à vélos.

Ces installations pourraient être subventionnées par le Conseil Général.

Des ballades « nature » sont prévues : 2 en septembre et 2 en octobre.

Il serait intéressant que CHAMPEAUX s'associe à ces parcours.

Chenilles processionnaires

Monsieur ROBAR signale la présence de chenilles processionnaires à l'entrée de CHAMPEAUX sur la route d'Andrezel. Une nouvelle association étudie la possibilité de destruction de ces parasites.

Commissions de la C.C.B.C.

Monsieur Dominique COQUIN demande quels sont les membres participant aux Commissions de la Communauté de Communes de la Brie Centrale ainsi qu'à la Commission des Impôts.

Monsieur le Maire indique que la liste des élus volontaires a été envoyée à la CCBC. Concernant la CCID, les résultats ne sont pas connus.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur PAROLARI trouve dommage que rien ne soit proposé aux enfants après les cours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a fait l'objet de plusieurs réunions auxquelles étaient invités les élus et les parents d'élèves. Il déplore également les conséquences de cette réforme. M. le Maire rappelle également le manque de moyens financiers, souvent abordé, pour mettre en place des activités durant le temps libéré.

Monsieur le Maire précise qu'après concertation avec les parents d'élèves et le corps enseignant, le RPI a décidé qu'il y aurait classe le mercredi matin. Pour le mercredi après-midi, un service de bus sera mis en place pour les enfants souhaitant se rendre au centre de loisirs à VERNEUIL L'ÉTANG. Cette dépense est prise en charge par la CCBC.

Monsieur François ROBAR indique que la CCBC a mis en ligne sur son site les horaires des bus.

Bouche d'égout rue du Stade

Monsieur Bernard BEGAT constate que la bouche d'égout de la rue du Stade n'est pas encore réparée.

Monsieur le Maire indique que cette situation a été évoquée en CC Travaux, que des devis ont été

établis.

Réseau d'assainissement

Monsieur Bernard BÉGAT fait part d'une observation d'une Campélienne habitant place du Marché. Celle-ci demande si le réseau d'assainissement de la commune est aux normes.

Monsieur le Maire précise que le réseau est conforme au schéma directeur d'assainissement.

La séparation des eaux pluviales et des eaux usées est obligatoire sur le domaine privé et donc à la charge des propriétaires.

Plus aucune question n'étant soulevée, la parole est donnée au public :

Madame LABOULAIS évoque la nuisance provoquée par la musique trop forte lors d'une manifestation un samedi soir jusqu'à 8h30 le dimanche matin.

Madame LABOULAIS signale que les gouttières de la mairie sont bouchées sur l'arrière et que l'eau de pluie se déverse sur le mur mitoyen. Monsieur le Maire indique que cette partie du toit étant difficilement accessible, un devis sera demandé afin d'effectuer les réparations.

Madame LABOULAIS indique que tous les enseignants ne sont pas d'accord avec la réforme des rythmes scolaires.

Le public n'ayant plus de questions la séance est levée à 22h50.